

Maisons-Alfort, le 20 avril 2005

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'évaluation d'une gamme de produits adaptés à une dépense musculaire intense

Le Comité d'experts spécialisé « Nutrition humaine » réuni le 27 février 2005, a rendu l'avis suivant :

Par courrier reçu le 27 septembre 2004, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 24 septembre 2004 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, d'une demande d'évaluation. Par courrier reçu le 16 avril 2003, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) avait été saisie le 22 avril 2003 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'évaluation d'une gamme de produits adaptés à une dépense musculaire intense.

La demande concernait une gamme de 11 produits répartis en 3 catégories : avant, pendant et après l'effort, pour les phases d'entraînement ou de compétition du sportif. Les produits se présentent sous forme de biscuits, de gel, de barres énergétiques ou de poudre à diluer pour constituer un aliment solide ou une boisson.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Nutrition humaine », réuni le 26 juin 2003, l'Afssa avait rendu un avis en date du 2 septembre 2003 dont les conclusions étaient :

- seuls le biscuit à consommer avant l'effort et le gel à consommer pendant l'effort ont une composition conforme aux besoins des sportifs,
- des compléments d'information concernant ces produits sont nécessaires sur les données technologiques et les analyses des substances indésirables ainsi que la correction des erreurs figurant sur les tableaux de composition nutritionnelle du gel à consommer pendant l'effort.

Par courrier reçu le 27 septembre 2004, l'Afssa a été saisie le 24 septembre 2004 d'une demande d'évaluation d'un dossier complémentaire. Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Nutrition humaine » réuni le 27 janvier 2005, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant que les données technologiques et les analyses des substances indésirables fournies sont satisfaisantes ; que les erreurs figurant sur les tableaux de composition nutritionnelle du gel à consommer pendant l'effort ont été corrigées,

L'Afssa estime que, comme indiqué dans son avis du 2 septembre 2003, seuls le biscuit à consommer avant l'effort et le gel à consommer pendant l'effort ont une composition conforme aux besoins des sportifs.